



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 20 mars 2018 à 17h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général  
M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Affaires du Conseil
  - 2.1 Autorisation de participation à une formation en horticulture urbaine
3. Règlement
  - 3.1 Avis de motion - Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à remplacer le rapport espace bâti/terrain (R.B.T) minimal dans la zone C-413
  - 3.2
  - 3.3 Adoption 1er projet - Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à remplacer le rapport espace bâti/terrain (R.B.T) minimal dans la zone C-413
4. Période de questions - Personnes dans la salle
5. Période de questions - Internautas
6. Levée de la séance

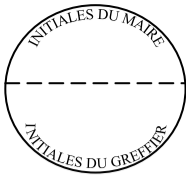
109-18

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**110-18**

### **AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION EN AGRICULTURE URBAINE**

CONSIDÉRANT que le 22 mars 2018 aura lieu une formation en agriculture urbaine organisée par la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec au Centre de formation horticole de Laval;

CONSIDÉRANT que l'intégration de l'agriculture urbaine dans la collectivité, la culture en contenant et les aménagements paysagers comestibles seront les sujets abordés au cours de la formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre, conseillère, à participer à la formation en agriculture urbaine de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec et autorise le paiement de cette formation, des frais de représentation et de déplacement qui y sont associés.

QUE le certificat du trésorier n° 2018-03-032 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**111-18**

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 901-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE MANIÈRE À ABROGER LE RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL DANS LA ZONE C-413**

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à abroger le rapport plancher/terrain (R.P.T.) minimal dans la zone C-413.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi.

**112-18**

### **ADOPTION DU 1ER PROJET - RÈGLEMENT N° 901-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE MANIÈRE À ABROGER LE RAPPORT PLANCHER/TERRAIN (R.P.T.) MINIMAL DANS LA ZONE C-413**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2018, il y a eu avis de motion du projet de Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à abroger le rapport plancher/terrain (R.P.T.) minimal dans la zone C-413;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 901-17 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à abroger le rapport plancher/terrain (R.P.T.) minimal dans la zone C-413.

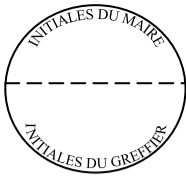
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Aucune question.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Aucune question.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**113-18**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Christian Ouellette, maire

---

Antoine Banville, greffier